Compte Rendu du CTL du 11/02/2013

Ce comité technique local s'est tenu le 11 février 2013 sur le site Monnoyer à partir de 9h30. Plusieurs points ont été inscrits à l'ordre du jour :

- **Adoption du règlement intérieur du CTL.**
- **Adoption des PV CTL 29 novembre, 21 décembre et 9 janvier 2013.**
- **Présentation du BOP 2013.**
- **Ponts naturels.**
- **Bilan de la campagne de notation 2012.**
- **Entretien professionnel.**
- **Questions diverses.**

Après lecture des liminaires (celle de FO en copie), il a été procédé à l'examen de l'ordre du jour :

1) Adoption du règlement intérieur :

Le règlement intérieur a été soumis au vote des organisations syndicales lors de ce CTL. FO s'est abstenue en raison du manque de concertation avec les OS au niveau national dans son élaboration.

2) Adoption des PV des différents CTL de novembre 2012/ décembre 2013

Ces différents CTL de fin d'année ont été largement boycottés par FO. Nous avons en effet refusé de siéger au CT-Emploi en raison des différentes suppressions programmées qui pèsent lourdement sur les services et les conditions de travail des collègues. Ce refus de siéger reflète notre désaccord sur le fond et sur la forme à propos de la dégradation de l'environnement professionnel, source de tension et de stress au travail pour les agents. FO a également boycotté la re-convocation du CTL le 11 janvier, initialement convoqué le 9, à cause du court délai d'information entre les deux dates. Nous avons dénoncé ces méthodes peu respectueuses des élus et de leur travail (liminaire jointe).

3) Présentation du BOP 2013.

Après un court début de présentation du budget 2013, une représentante syndicale a relevé des incohérences entre les tableaux fournis aux organisations syndicales et ceux commentés par la Direction lors de la présentation.

Une interruption de séance a été demandée par les OS pour décider de la marche à suivre, le Président a proposé de retirer ce point de l'ordre du jour et de le renvoyer au prochain CTL. Les OS dans leur ensemble ont accepté le report la présentation du budget au prochain CTL…

4) Ponts naturels :

Deux dates ont été soumises au vote pour 2013 : le vendredi 10 mai et le vendredi 16 août. FO s'est abstenue lors du vote en raison du choix contraint qui impose aux agents de poser congé à la date de ces ponts naturels.

5) Bilan de la campagne de notation 2012 :

La division des ressources humaines a procédé à une présentation par filière, décrivant les caractéristiques de la notation 2012 sur la gestion 2011. Des tableaux statistiques ont été également fournis pour illustrer ce bilan. Il s'agit d'un point purement informatif, non soumis au vote.

6) Présentation de l'entretien professionnel :

Une campagne unique est désormais prévue pour les deux filières. Les RH procèdent à la validation de la liste des agents et à la désignation des évaluateurs. Les évaluateurs sont les responsables et les chefs de service qui ont la possibilité de déléguer cette compétence à leurs adjoints encadrants. Cet entretien professionnel fait l'objet d'une retranscription dans la nouvelle application EDEN-RH prévue à cet effet. L'autorité hiérarchique, notion nouvelle, est une autorité désignée (plusieurs dans le département : essentiellement des AFIP et AFIP-T) intervient avant tout recours formé devant la CAPL compétente. Ce recours devant l'autorité hiérarchique intervient 15 jours après la signature dans Eden RH de l'entretien par l'agent. Cette autorité n'aura pour rôle que d'ajouter des commentaires le cas échéant sur le premier compte rendu.

FO s'est interrogée dans sa liminaire sur la pertinence d'adosser le bilan de compétence croisé à l'entretien professionnel, compte tenu des difficultés engendrées par la mise en place de ce nouvel entretien. Nous avons également soulevé le caractère contraint de l'exercice, dans la mesure ou les dates initialement retenues pour effectuer l'évaluation étaient du 12 février au 22 mars, sans que les anciens comptes rendus et l'historique des évaluations de l'agent ne soient préalablement enregistrés dans Eden-RH, d'ou la difficulté supplémentaire de tenir ces délais. Il a été répondu qu'à l'heure actuelle, aucune réponse de la DG n'a été apportée quant à l'alimentation de l'historique des notations, mais qu'un délai supplémentaire serait accordé pour mener les entretiens de manière éclairée. Les élus FO ont également demandé si le recours hiérarchique constituait un recours obligatoire avant toute demande de révision en CAPL, il a été répondu par l'affirmative et que les recours en CAPL ne porteraient que sur les seuls éléments contestés lors du recours hiérarchique. Ce à quoi FO-DGFIP a affirmé que ce recours portait une atteinte grave au bon déroulement des CAPL et que cela court-circuitait leur bonne tenue. FO est également intervenue sur les modalités d'attribution des mois : des commissions d'harmonisation devraient intervenir, bien après la tenue des entretiens pour décider définitivement des attributions

réellement accordées aux agents. Nous avons indiqué que ces commissions devraient intervenir bien en amont des entretiens, afin de faciliter le travail des notateurs d'une part, et de permettre aux agents de connaître de manière ferme s'il fait l'objet d'une réduction d'ancienneté ou d'une valorisation d'autre part, au lieu de lui faire espérer une hypothétique bonification sans que celle-ci ne puisse se concrétiser.

Ce point sur l'entretien professionnel étant purement informatif, il n'a pas fait l'objet d'un vote.

7) Présentation du service de traitement des chèques (STC) :

Ce centre concerne la clientèle bancaire, il a pour objet d'opérer un traitement centralisé des chèques de manière semi-industrielle (capture des données et transmission dans les applicatifs), le financement se fait avec le concours de la CDC. Ce service connaîtra une montée en charge progressive avec des tests à partir d'avril et un démarrage réel à partir de juillet 2013. 24 emplois sont prévus. Seul la moitié sera pourvue dès avril 2013. Différentes questions sur les effectifs ont été posées, notamment sur la gestion d'éventuelles vacances de poste à partir du 1er juillet et de l'installation du STC dans le CEL, à Kennedy.

FO a demandé des précisions sur le traitement du contentieux des chèques : seront ils envoyés vers les structures émettrices ? concernant les chèques CDC, la DRFIP Nord ne procède qu'à l'encaissement, pas des remises à la banque de France. Pour les chèques DFT, c'est le service comptabilité qui les traitera.

FO a voté contre la mise en place du STC pour les raisons évoquées dans sa liminaire.

8) Questions diverses :

FO DGFIP est revenue sur les problèmes que rencontrent certains centres à propos de l'application de la note relative à la sécurité des services, notamment sur les conditions d'ouverture et des fermeture des centres des finances publiques. Une présentation du dispositif d'ensemble a certes été effectuée lors du CTL, sans pour autant répondre sur le fond aux problèmes concrets engendrés par cette note, notamment sur les contraintes qu'elle impose aux agents soumis aux horaires variables.

Les élus FO-DGFIP.

Section locale Force Ouvrière DGFiP59 : DRFiP du NORD 59000 LILLE

☎ : 03.20.62.42.82 @ : fo.drfip59@dgfip.finances.gouv.fr

Site web départemental FO DGFiP59 : www.fo-dgfip-sd.fr/059/